

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 20 février 2014, d'agréer le fonds suivant :

SYAHA CAPITAL FCPR

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure simplifiée

Régi par le Code des Organismes de Placement Collectif

Promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Adresse du fonds : l'Immeuble Lira, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

La société SYAHA CAPITAL et AMEN BANK ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 20 février 2014, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure simplifiée, dénommé « SYAHA CAPITAL FCPR » d'un montant de 100 000 000 D.